



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET,

**Absents** : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Mikael MAHAGNE.

**Procuration** : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON  
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR  
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON  
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET  
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN  
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO  
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE  
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET  
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

**Secrétaire de séance** : M. Patrice LE PADELLEC

### **Objet : Cession de la parcelle ZI 225 – Talvern – BAUD.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet immobilier porté par le groupe KAUFMAN & BROAD est à l'étude sur le site du Podium 2000 à Tavern : elle précise que le projet porte sur la réalisation de 2 bâtiments collectifs (75 logements) et de 22 lots à bâtir.

Aussi, elle explique que la parcelle ZI 225, d'une surface de 982 m<sup>2</sup>, contiguë à celle du projet intéresse les promoteurs et elle précise que celle-ci ne présente aucune utilité pour la commune : en conséquence, elle propose au Conseil Municipal de la céder et indique avoir consulté le service des domaines à la Direction des Services Fiscaux, qui a estimé sa valeur vénale à 9 820 € (10 €/m<sup>2</sup>).

### **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Décide** de céder la parcelle ZI 225 (982 m<sup>2</sup>) au groupe KAUFMAN & BROAD au prix net vendeur de 9 820 €, les frais d'actes étant à la charge des acquéreurs,

**Autorise** le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les actes notariés à intervenir.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET